

Image not found or type unknown



Abandon de famille (pas d'enfants) en algerie

Par **momo**, le **11/08/2009** à **18:13**

Bonjour,
je suis un français d'origine algerienne, marié depuis quelques mois en algerie avec une algerienne, et à cause de sa famille(qui ne veulent pas de divorce) j'ai abandonné ma femme qui voulait rester avec sa famille. depuis avril dernier, j'ai pas mis les pieds chez sa famille. qu'est-ce que je risque ? merci

Par **Tisuisse**, le **11/08/2009** à **18:42**

Bonjour,

Si vous vous êtes mariés en Algérie, votre affaire relève du droit algérien, pas de droit français. Voyez donc un avocat algérien.